



## étudiant milieu hospitalier

Par **elfy6929**, le **22/08/2021** à **13:04**

suite à l'obligation vaccinale, je commence mes études pour être assistante de régulation médicale, mes stages se trouvent en milieu hospitalier, la formation commence le 2 septembre, j'ai reçu un mail comme quoi je dois suivre la loi du 5 août pour les étudiants la vaccination est obligatoire, peut-on me refuser ma formation ainsi que mes stages si je refuse la vaccination? si jamais on me demande les tests, est-ce que les tests PCR ou autres seront à ma charge pour faire les stages.

merci pour votre aide .

Par **P.M.**, le **22/08/2021** à **14:05**

Bonjour,

La Loi s'applique à tous et les y oblige...

Les tests PCR ne seront pas gratuits éternellement...

Par **youris**, le **22/08/2021** à **15:52**

bonjour,

s'agissant d'un stage, vous devez vous conformer aux conditions de l'établissement qui va vous accueillir.

avez-vous une raison objective de ne pas vous faire vacciner ?

Salutations